

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 août 2006

CP 06/08-29

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TELECOMMUNICATIONS PROGRAMME DE RESORPTION DES ZONES BLANCHES DE TELEPHONIE MOBILE

Par délibération en date du 10 février 2005, l'Assemblée Départementale a approuvé le plan de financement relatif à la phase 1 du programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile du département.

Cette 1ère phase dont la réalisation est sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la SEMATEG consiste à créer et à aménager 7 sites qui permettront ensuite aux opérateurs d'installer leurs antennes et d'offrir leurs services à la population. L'objectif est de desservir les populations des communes suivantes : Belvèze, Bourg-de-Visa, Brassac, Castrelesagrat, Fauroux, Gasques, Saint-Beauzeil, Saint-Clair, Saint-Nazaire-de-Valentane, Saint-Paul-d'Espis, Touffailles et Valeilles.

Au cours de la mise en place de ce programme, les études ont permis d'utiliser partout où cela était possible des points hauts déjà existants (château d'eau, pylône existants) et ainsi de limiter le nombre de sites neufs à construire.

De plus, ce programme dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil général de Tarn-et-Garonne a été mis en place en partenariat avec l'Europe, l'Etat, la Région. Il représente un coût total de 829 588 € HT.

Pour financer cette opération, le département a sollicité ses partenaires selon le plan de financement suivant :

	Montant
Europe (Fonds FEDER)	193 212,00 €
Etat	153 605,00 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées	175 000,00 €
Conseil Général de Tarn-et-Garonne	171 818,00 €
Coût total HT	693 635,00 €
TVA	135 953,00 €
Coût total TTC	829 588,00 €

A ce stade, l'ensemble de nos demandes de subventions ont abouti favorablement et il convient de valider le plan de financement définitif de ce programme comme suit :

	Montant
Europe (Fonds FEDER) dépense éligible retenue 649 135 € HT	170 982,16 €
Etat	153 605,06 €
Conseil Régional	150 000,00 €
Conseil Général de Tarn-et-Garonne	219 047,78 €
Coût total HT	693 635,00 €
TVA	135 953,00 €
Coût total TTC	829 588,00 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- d'approuver le nouveau plan de financement qui tient compte des montants de subventions accordés par les différents partenaires associés à ce programme départemental.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2006

CP 06/08-29

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TELECOMMUNICATIONS
PROGRAMME DE RESORPTION DES ZONES BLANCHES DE
TELEPHONIE MOBILE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 février 2005
approuvant le plan de financement relatif à la phase 1 du programme de
résorption des zones blanches de téléphonie mobile du département,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le nouveau plan de financement qui tient compte des montants
de subventions accordées par les différents partenaires associés à ce
programme départemental :

	Montant
Europe (Fonds FEDER) dépense éligible retenue 649 135 € HT	170 982,16 €
Etat	153 605,06 €
Conseil Régional	150 000,00 €
Conseil Général de Tarn-et-Garonne	219 047,78 €
Coût total HT	693 635,00 €
TVA	135 953,00 €

	Montant
Coût total TTC	829 588,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,